

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2021

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 JUIN 2021

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration du 13 Mars 2020 et en application des dispositions de l'article 8 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons effectué un examen limité des états financiers intermédiaires ci-joints de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, comprenant le bilan au 30 juin 2021, ainsi que l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour le trimestre clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 174 792 220 dinars et une somme distribuable de la période allant du 1^{er} avril 2021 au 30 juin 2021 de 3 104 886 dinars.

Responsabilité de la Direction

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires, conformément au système comptable des entreprises. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces états financiers intermédiaires.

Etendue de l'examen

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410, « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas une opinion d'audit.

Fondement de notre conclusion avec réserve

L'analyse de l'Etat de rapprochement bancaire arrêté au 30 juin 2021 a permis de constater après rapprochement que le solde comptable est supérieur au solde du relevé bancaire pour un montant non encore identifié de 299 dinars.

L'apurement de cet écart, pourrait avoir un impact sur les sommes distribuables ainsi que sur l'actif net.

Conclusion avec réserve

Sur la base de notre examen limité, et sous réserve de la question décrite au paragraphe précédent, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2021 ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphes d'observation

- 1) Nous attirons l'attention sur la Note 3-3 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- 2) Nous attirons également l'attention sur la note 4-5 relative à la comptabilisation des intérêts sur bons de trésors à court terme émis sur le marché monétaire en Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres pour un montant de 12 846 dinars. Ces intérêts ainsi que les régularisations au titre des souscriptions et rachats s'y rattachant devraient être comptabilisés, conformément à la Norme comptable 17, relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM, parmi les revenus des placements monétaires et portés en somme distribuable. Ce traitement n'a pas d'incidence ni sur l'actif net ni sur la Valeur liquidative. Par ailleurs, s'agissant d'une SICAV de capitalisation, la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE ne distribue pas de dividendes et le traitement sus-indiqué n'a aucun impact à ce titre.
- 3) Les intérêts échus comptabilisés et encaissés sur les comptes à terme émis par STB « Compte à terme au 19/01/21 (taux de 6,8% 180 jours) » sont inférieurs aux intérêts devant être encaissés en application des conditions de placement préalablement consenties entre les parties et ce pour une valeur nette de 1 087 dinars.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'appréciation du respect par la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE des normes prudentielles prévues par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 et du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions dudit article. A cet égard, et sans remettre en cause notre avis ci-dessus exprimé, nous attirons votre attention que l'examen de la composition de l'actif de la société nous a permis de constater que la société n'a pas respecté les normes prudentielles en employant plus de 10% de son actif en titres émis par le même émetteur. En effet, les placements en obligations et certificats de dépôts auprès de la même banque, la STB, représentent 18,73% de l'actif de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE.

De plus, la société n'a pas respecté les normes prudentielles en employant plus de 5 % de son actif net en parts ou actions d'autres OPCVM. En effet, les actions SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE représentent 5,11% de l'actif net de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE.

En outre, nous n'avons pas pu vérifier la conformité de la SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE par rapport au §2 de l'article 29 du code des OPCVM en raison de l'indisponibilité d'informations sur les émissions des certificats de dépôt et les billets de trésorerie effectuées par chacun des émetteurs. En effet, les organismes de placement collectif en valeurs mobilières ne peuvent détenir plus de 10% d'une même catégorie de valeurs mobilières d'un même émetteur, sauf s'il s'agit de l'Etat, des collectivités locales ou de valeurs mobilières garanties par l'Etat.

Tunis, le 29 juillet 2021
Le Commissaire aux Comptes :
Samir LABIDI

BILAN

au 30 Juin 2021

(Unité : TND)

	Notes	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
ACTIF				
AC 1 - Portefeuille – titres	4-1	116 168 412	35 142 140	64 938 607
a – Actions et Valeurs assimilées	4-1-1	8 922 607	2 599 693	7 040 209
b - Obligations	4-1-2	72 901 909	32 542 447	41 544 670
c - BTA	4-1-3	34 343 896	-	16 353 728
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités	4-2	58 518 496	61 815 929	83 858 578
a - Placement monétaires	4-2-1	43 560 907	42 442 214	51 036 209
b – Disponibilités	4-2-2	14 957 589	19 373 715	32 822 369
AC 3 - Créances d'exploitation	4-3	105 312	200	120 836
TOTAL ACTIF		174 792 220	96 958 269	148 918 021
PASSIF	4-4			
PA 1- Opérateurs créditeurs	4-4-1	238 844	104 152	139 977
PA 2 - Autres créditeurs divers	4-4-2	24 585	12 715	30 349
TOTAL PASSIF		263 429	116 867	170 326
ACTIF NET				
CP 1 –Capital	4-5	169 239 702	93 791 389	140 369 054
CP 2 - Sommes distribuables	4-6	5 289 089	3 050 013	8 378 641
a - Sommes distribuable des exercices antérieurs		-	-	-
b – Résultat distribuable de la période		5 164 083	2 152 001	5 510 610
c - Régul résultat distribuables de la période		125 006	898 012	2 868 031
ACTIF NET		174 528 791	96 841 402	148 747 695
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		174 792 220	96 958 269	148 918 021

ETAT DE RESULTAT

Période allant du 01^{er} Avril au 30 Juin 2021

(Unité: TND)

		du 01/04/2021 au 30/06/2021	du 01/01/2021 au 30/06/2021	du 01/04/2020 au 30/06/2020	du 01/01/2020 au 30/06/2020	du 01/01/2020 au 31/12/2020
<u>PR 1 - Revenus du portefeuille – titres</u>	5-1	2 378 910	3 477 425	761 902	1 244 672	2 637 293
a - Dividendes		874 582	874 582	151 417	151 417	151 417
b - Revenus des obligations		961 177	1 745 627	610 485	1 093 255	2 423 095
c - Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier (BTA)		543 151	857 216	-	-	62 781
<u>PR 2 - Revenus des placements monétaires</u>	5-2	1 024 547	2 241 627	541 892	1 132 508	3 530 707
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		3 403 457	5 719 052	1 303 794	2 377 180	6 168 000
<u>CH 1 - Charges de gestion des placements</u>	5-3	- 238 793	- 455 625	-102 569	-185 286	-542 666
REVENU NET DES PLACEMENTS		3 164 664	5 263 427	1 201 225	2 191 894	5 625 334
<u>CH 2 - Autres charges</u>	5-4	- 54 053	- 99 344	-21 858	-39 893	-114 724
RESULTAT D'EXPLOITATION		3 110 611	5 164 083	1 179 367	2 152 001	5 510 610
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation</u>	5-5	- 5 725	125 006	826 658	898 012	2 868 031
SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE		3 104 886	5 289 089	2 006 025	3 050 013	8 378 641
<u>PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)</u>		5 725	- 125 006	-826 658	-898 012	-2 868 031
* Variation des +/- valeurs potentielles sur titres		- 277 791	- 136 526	-115 695	-88 564	- 43 914
* +/- valeurs réalisées sur cession des titres		- 234 459	- 223 493	-	39 204	39 204
* Frais de négociation de titres		- 4 833	- 22 578	-	-2 106	-2 113
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 593 528	4 781 486	1 063 672	2 100 535	5 503 787

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

Période allant du 01^{er} avril au 30 juin 2021

(Unité : 1000 TND)

	du 01/04/2021 au 30/06/2021	du 01/01/2021 au 30/06/2021	du 01/04/2020 au 30/06/2020	du 01/01/2020 au 30/06/2020	du 01/01/2020 au 31/12/2020
<u>AN 1 - Variation de l'Actif Net résultant des opérations d'exploitation</u>	2 593 528	4 781 486	1 063 672	2 100 535	5 503 787
a - Résultat d'exploitation	3 110 611	5 164 083	1 179 367	2 152 001	5 510 610
b - Variation des +/- valeurs potentielles sur titres	- 277 791	- 136 526	- 115 695	-88 564	-43 914
c - +/- valeurs réalisées sur cession de titres	- 234 459	- 223 493	-	39 204	39 204
d - Frais de négociation de titres	- 4 833	- 22 578	-	- 2 106	-2 113
<u>AN 2 - Distribution des dividendes</u>	-	-	-	-	-
<u>AN 3 -Transaction sur le capital</u>					
a – Souscriptions	32 423 773	77 166 952	42 326 621	68 283 369	170 275 624
* Capital	29 955 633	71 922 287	38 689 811	62 723 790	160 238 522
* Régularisation des sommes non distrib.	4 294 900	4 313 716	4 248 300	4 264 949	4 310 332
* Régularisations des sommes distrib.	- 1 826 760	930 949	-611 491	1 294 629	5 726 770
b – Rachats	- 31 700 342	- 56 167 343	-12 029 584	- 26 842 150	-80 331 366
* Capital	- 29 271 908	- 52 235 234	-10 988 817	- 24 695 379	-75 694 458
* Régularisation des sommes non distrib.	- 3 115 164	- 3 126 166	-1 739 865	- 1 750 155	-1 778 169
* Régularisations des sommes distrib.	686 730	- 805 943	699 098	- 396 617	-2 858 739
VARIATION DE L'ACTIF NET	3 316 959	25 781 095	31 360 709	43 541 754	95 448 046
<u>AN 4 - Actif Net</u>					
a - En début de période	171 211 832	148 747 695	65 480 694	53 299 649	53 299 649
b - En fin de période	174 528 791	174 528 791	96 841 402	96 841 402	148 747 695
<u>AN 5 - Nombre d'actions</u>					
a - En début de période	1 392 743	1 226 675	562 466	465 761	465 761
b - En fin de période	1 398 718	1 398 718	819 995	819 995	1 226 675
Valeur liquidative début de période (en dinar)	122,931	121,261	116,417	114,435	114,435
Valeur liquidative fin de période (en dinar)	124,778	124,778	118,099	118,099	121,261
Taux de rendement	1,50%	2,90%	1,45%	3,20%	5,96%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETEES AU 30/06/2021

(Unité Dinars Tunisiens)

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation. Elle a été ouverte au public le 18 septembre 2017.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au **30 juin 2021**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilés

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, entant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lors qu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lors qu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **30 juin 2021**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de SICAV L'épargne Obligataire figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations ont été évalués, au **30 juin 2021**, au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle du titre.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le procès-verbal de la réunion tenue le 29 août 2017 à l'initiative du Ministère des Finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- À la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Au 30 juin 2021, la société SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE détient des souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31 décembre 2017 valorisées au coût amorti ainsi que des souches de BTA « Juillet 2032 » et des souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018 valorisées à la valeur actuelle sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines. Compte tenu des spécificités des OPCVM, ce changement de méthode comptable a été appliqué d'une manière prospective et aucun retraitements n'a été opéré sur les données présentées comparativement dans les états financiers trimestriels arrêtés au 30 juin 2021.

Les placements monétaires sont évalués à leur valeur nominale déduction faite des intérêts précomptés non courus.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3-5 Opérations de pensions livrées

- **Titres mis en Pension**

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- **Titres reçus en Pension**

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat parmi les revenus des placements monétaires sous une rubrique distincte « Revenus des prises en pension ».

3- 6 Unité monétaire

Les états financiers de SICAV L'épargne Obligataire sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN

4-1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **30/06/2021** à **116 168 412** dinars et se détaille ainsi :

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2021	% Actif	% Actif net
Obligations		71 313 308	72 901 909	41,71%	41,77%
AB SUB 2020-3 C	40 000	4 000 000	4 113 726	2,35%	2,36%
AMEN BANK SUB 2016-1 CA TF	3 000	60 000	62 150	0,04%	0,04%
AMENBANK 2017 SUB A	2 000	40 000	40 395	0,02%	0,02%
AMENBANK SUB 2021-1	10 000	1 000 000	1 012 170	0,58%	0,58%
ATB 2007/1 D	50 000	2 215 899	2 230 486	1,28%	1,28%
ATB SUB 2017 A	35 000	2 801 516	2 857 023	1,63%	1,64%
ATL 2015-1 C	3 000	120 000	127 268	0,07%	0,07%
ATL 2015-2 C	40 000	1 601 152	1 635 125	0,94%	0,94%
ATL 2016-1 C	2 000	80 000	80 041	0,05%	0,05%
ATL 2017-2 B	5 000	200 000	204 604	0,12%	0,12%
ATL 2017-1 C	2 000	120 000	122 195	0,07%	0,07%
ATL 2017-2 CA TF	5 000	200 000	204 024	0,12%	0,12%
ATL SUB 2017	8 000	640 000	668 480	0,38%	0,38%
ATT LEASING F 2019-1	5 000	300 000	301 447	0,17%	0,17%
ATTIJ LEASING2020-1A	3 700	370 000	387 872	0,22%	0,22%
ATT LEASING V 2019-1	5 000	300 000	301 204	0,17%	0,17%
ATTIJARI.LEASING 2016-1 B	5 000	300 000	317 377	0,18%	0,18%
BH F Sub 2019-1 C	15 000	1 500 000	1 532 508	0,88%	0,88%
BH SUB 2018/1 A V	25 000	1 000 000	1 013 076	0,58%	0,58%
BH Sub 2018-1 C	5 000	500 000	506 225	0,29%	0,29%
BH SUB 2018-1 CA TF	10 000	400 000	404 793	0,23%	0,23%
BH SUB 2019/1 B F	35 000	3 500 000	3 575 117	2,05%	2,05%
BH V SUB 2019-1-C	15 000	1 500 000	1 528 415	0,87%	0,88%
BNA SUB 2017 -1 CA TF	5 000	100 000	100 568	0,06%	0,06%
BNA Sub 2018-1 B	20 000	2 000 000	2 120 723	1,21%	1,22%
BNA SUB-2018/1 A V	50 000	3 000 000	3 178 711	1,82%	1,82%
BTE 2019-1 A	10 000	800 000	832 982	0,48%	0,48%
BTK 2014-1 B	30 000	600 000	619 301	0,35%	0,35%
CIL 2018/1 F	15 000	900 000	934 292	0,53%	0,54%
EMPT NAT 2021 B	60 000	6 000 000	6 000 000	3,43%	3,44%

PORTEFEUILLE TITRES	Nombre De titres	Coût D'acquisition	Valeur au 30/06/2021	% Actif	% Actif net
EMPT NAT 2021 C	12 000	12 000 000	12 000 000	6,87%	6,88%
HL 2016-2 B	43 000	2 579 460	2 674 455	1,53%	1,53%
HL 2017-03 B	27 500	2 200 000	2 261 660	1,29%	1,30%
HL 2017-1 B	20 000	1 200 000	1 228 905	0,70%	0,70%
HL 2020-02	30 000	3 000 000	3 159 610	1,81%	1,81%
TLF 2021-1 FIXE	10 000	1 000 000	1 016 158	0,58%	0,58%
STB SUB 2020-1	20 000	2 000 000	2 036 164	1,16%	1,17%
STB SUB 2019-1 C	40 000	4 000 000	4 205 414	2,41%	2,41%
TL 2018-1 B	10 000	800 000	807 764	0,46%	0,46%
TL SUB 2018 B	10 000	1 000 000	1 039 540	0,59%	0,60%
TLF 2019-1 B	20 000	2 000 000	2 001 026	1,14%	1,15%
UIB 2016 SUB A	35 000	679 585	699 453	0,40%	0,40%
UIB SUB 2016 B	30 000	1 800 000	1 851 781	1,06%	1,06%
WIFACK BANK 2019-1 D	10 000	714 280	714 280	0,41%	0,41%
BNA 2009 SUB	10 000	191 416	193 401	0,11%	0,11%
BTA		33 383 730	34 343 896	19,65%	19,68%
BTA 6,5% 11/06/2025	2 500	2 312 310	2 339 542	1,34%	1,34%
BTA 7,5% 07/2032	3 140	2 707 040	2 900 557	1,66%	1,66%
BTA 8% NOVEMBRE 2030	5 000	4 568 300	4 770 084	2,73%	2,73%
BTA 7,3% DÉCEM 2027	4 000	3 632 200	3 788 080	2,17%	2,17%
BTA 6,7% AVRIL 2028	1 600	1 492 000	1 514 837	0,87%	0,87%
BTA 11 AOUT 2022	400	391 880	409 444	0,23%	0,23%
BTA 29 MARS 2027	20 000	18 280 000	18 621 352	10,65%	10,67%
Titres OPCVM		9 240 726	8 922 607	5,10%	5,11%
SICAV L'EPARGNANT	87 577	9 240 726	8 922 607	5,10%	5,11%
Total du portefeuille-titres.		113 937 764	116 168 412	66,46%	66,56%

4-1-1 Actions et valeurs assimilées

Désignation	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Actions SICAV	9 240 726	2 682 745	7 032 806
Différence d'estimation sur actions SICAV	-318 119	-83 052	7 403
Total	8 922 607	2 599 693	7 040 209

4-1-2 Obligations

Désignation	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Obligations Coût d'entrée	71 313 308	31 619 932	40 027 276
Intérêts courus à l'achat/obligations	208 568	18 715	84 113
Intérêts courus	1 380 033	903 799	1 419 271
Intérêts intercalaires courus	-	-	14 010
Total	72 901 909	32 542 447	41 544 670

4-1-3 Bons du trésor assimilables

Désignation	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Bons du trésor assimilables Coût d'entrée	33 383 730	-	15 853 408
Intérêts courus à l'achat/Bons du trésor assimilables	212 679	-	483 344
Intérêts courus	604 298	-	57 932
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (amortissement décotes)	78 505	-	4 849
Différence d'estimation/ Bons du trésor assimilables (courbe des taux)	64 684	-	-45 805
Total	34 343 896	-	16 353 728

4- 2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

4- 2- 1 Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au **30/06/2021** à **43 560 907 DT** se détaillant comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 30/06/2021	% actif
Certificats de dépôts STB	26 439 795	26 500 105	15,16%
Certificat de dépôt au 30/06/21 (taux de 7,25 % 370 jours)	3 000 000	3 025 227	1,73%
Certificat de dépôt au 06/07/21 (taux de 7,25 % 20 jours)	8 971 116	8 989 891	5,14%
Certificat de dépôt au 30/06/21 (taux de 7,25 % 10 jours)	2 495 980	2 499 598	1,43%
Certificat de dépôt au 01/07/21 (taux de 7,25 % 10 jours)	998 392	999 678	0,57%
Certificat de dépôt au 12/07/21 (taux de 7,25 % 20 jours)	4 983 954	4 989 570	2,85%
Certificat de dépôt au 03/07/21 (taux de 7,25 % 10 jours)	5 990 353	5 996 141	3,43%
Billet de trésorerie	2 768 130	2 986 088	1,71%
Billet de trésorerie Enda Tamweel au 21/07/2021 (taux 11%;350 j)	2 768 130	2 986 088	1,71%
Créance sur opération de pension livrée	14 000 000	14 074 714	8,06%
P.L BH BANK au 30/07/21 (Taux de 7,25% 60 jours) 6 918 BTA ;6% ; Février 2022	7 000 000	7 043 700	4,03%
P.L BH BANK au 02/08/21 (Taux de 7,25% 54 jours) 7 001 BTA ;6% ; 10/2023	7 000 000	7 031 014	4,02%
Total	43 207 925	43 560 907	24,92%

4- 2- 2 Disponibilités

Le solde de ce poste s'élève au 30-06-2021 à 14 957 589 DT et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Avoir en banque	10 799 009	2 203 804	6 966 459
Comptes à terme STB	4 158 580	17 169 911	25 855 910
Total	14 957 589	19 373 715	32 822 369

Le détail des comptes à terme se détaille comme suit :

Désignation	Coûts d'acquisition	Valeur au 30/06/2021	% actif
Compte à terme au 16/10/2022 (taux de 6,8% 740 jours)	2 000 000	2 079 290	1,19%
Compte à terme au 26/10/2022 (taux de 6,8% 750 jours)	2 000 000	2 079 290	1,19%
Comptes à terme STB	4 000 000	4 158 580	2,38%

4- 3 : Créances d'exploitation

Désignation	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
AUTRES DEBITEURS RAS SUR BTA	53 170	-	120 836
Autres opérateurs Débiteurs	-	200	-
AUTRES DEBITEURS RAS SUR OBLIG STE	52 142	-	-
Total	105 312	200	120 836

4- 4 Note sur les passifs :

4- 4- 1 Opérateurs Créditeurs

Ce poste comprend les sommes dues par l'OPCVM aux différents intervenants dans sa gestion, notamment les rémunérations du gestionnaire et du dépositaire :

Désignation	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
Gestionnaire	116 210	52 831	48 423
Commission réseau	60 261	25 813	42 578
commission dépositaire	62 373	25 508	48 976
Total	238 844	104 152	139 977

4- 4 -2 Autres Crédeurs divers

Ce poste comprend la redevance du CMF, les retenues d'impôt pour le compte de l'Etat sur des sommes dues à des tiers, et la TCL. Le solde de ce poste s'élève au **30-06-2021** à **24 585 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	30/06/2021	30/06/2020	31/12/2020
CMF	14 858	7 234	12 535
ETAT	9 727	5 480	17 814
Total	24 585	12 714	30 349

4- 5 : Note sur le capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du **01-04-2021** au **30-06-2021** ainsi que les mouvements sur le capital au cours de la période comparative allant du **01-04-2020** au **30-06-2020** se détaillent ainsi :

Libellé	2021	2020
Capital au 1^{er} Avril		
Montant *	159 514 681	60 138 156
Nombre d'actions	1 392 743	562 466
Nombre d'actionnaires	1 113	750
Souscriptions réalisées		
Montant	29 955 633	38 689 811
Nombre d'actions émises	261 779	360 145
Nombre d'actionnaires entrants	133	121
Rachats effectués		
Montant	29 271 908	10 988 817
Nombre d'actions rachetées	255 804	102 616
Nombre d'actionnaires sortants	45	43
Autres effets sur le capital		5 952 239
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	-277 791	- 115 695
Plus ou moins-values réalisés sur cession de titres	-234 459	-
Frais de négociation de titres	-4 833	-
Résultat capitalisé	8 378 641	3 559 498
Régularisation des sommes non distribuables	1 179 736	2 508 435
Capital au 30 juin		
Montant	169 239 702	93 791 389
Nombre d'actions	1 398 718	819 995
Nombre d'actionnaires	1 201	828

* Le capital au 1^{er} avril 2021 comporte un montant de 12 846 dinars en tant que plus ou moins-values réalisés sur cession de titres relatif à une quote-part des intérêts perçus suite à la cession de bons de trésors à court terme émis sur le marché monétaire et qui devrait être comptabilisé, conformément à la Norme Comptable 17, relative au portefeuille-titres et autres opérations effectuées par les OPCVM, en revenus des placements monétaires et porté en sommes distribuables.

4- 6 : Sommes Distribuables

Les sommes distribuables correspondent aux résultats distribuables de l'exercice en cours et des exercices antérieurs augmentés ou diminués des régularisations correspondantes effectuées à l'occasion des opérations de souscription ou de rachat d'actions.

Le solde de ce poste au **30-06-2021** se détaille ainsi :

Désignation	Résultat distribuable	Régularisation	Sommes Distribuables
Sommes distribuables exercice antérieur (Report à nouveau)	-	-	-
Sommes distribuables exercice en cours	5 164 083	125 006	5 289 089
Total	5 164 083	125 006	5 289 089

5- NOTES LIEES AU COMPTE DE RESULTAT

5-1 : Note sur les revenus du Portefeuille- titres

Les revenus du portefeuille titres totalisent **2 378 910** DT pour la période allant du **01-04-2021** au **30-06-2021**, et se détaillent ainsi

Désignation	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/04/2020 au 30/06/2020	Du 01/01/2020 au 30/06/2020	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Revenues des titres OPCVM	874 582	874 582	151 417	151 417	151 417
Intérêts des obligations	961 177	1 745 627	610 485	1 093 255	2 423 095
Revenus des BTA	543 151	857 216	-	-	62 781
Total	2 378 910	3 477 425	761902	1 244 672	2 637 293

5- 2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste totalise pour la période allant du **01-04-2021** au **30-06-2021** un montant de **1 024 547** DT et représente le montant des intérêts courus sur les certificats de dépôt, les billets de trésorerie, les bons de trésor à court terme, les comptes de dépôt, les placements à terme et les revenus des prises en pension :

Désignation	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/04/2020 au 30/06/2020	Du 01/01/2020 au 30/06/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Intérêts des certificats de dépôts	370 211	881 262	347 984	673 555	2 038 119
Intérêts sur billets de trésorerie	60 286	119 910	-	-	98 048
Intérêts sur bons du trésor à court terme	23 731	191 158	-	-	284 172
Intérêts des comptes à terme	149 181	440 881	190 791	450 113	1 092 527
Intérêts des comptes de dépôt	13 849	16 760	3 117	8 840	17 841
Revenus des prises en pension	407 289	591 656	-	-	-
Total	1 024 547	2 241 627	541 892	1 132 508	3 530 707

5- 3 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période du **01-04-2020** au **30-06-2020** à **238 793 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/04/2020 au 30/06/2020	Du 01/01/2020 au 30/06/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Rémunération du gestionnaire	173 667	331 363	74 597	134 754	394 666
Rémunération réseau	32 563	62 131	13 986	25 266	74 000
Rémunération du dépositaire	32 563	62 131	13 986	25 266	74 000
Total	238 793	455 625	102 569	185 286	542 666

5- 4 : Autres Charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel ainsi que, la TCL, l'impôt et taxes et versements assimilés. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-04-2021** au **30-06-2021** à **54 053 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/04/2020 au 30/06/2020	Du 01/01/2020 au 30/06/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Redevances CMF	43 417	82 841	18 649	33 688	98 667
Impôt et taxes	10 635	16 498	3 209	6 205	16 051
Autres charges	1	5	-	-	6
Total	54 053	99 344	21 858	39 893	114 724

5- 5 : Régularisation du résultat d'exploitation

Ce poste comprend la régularisation du résultat d'exploitation constatée à l'occasion des opérations de souscription et de rachat. Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du **01-04-2021** au **30-06-2021** à **- 5 725 DT** et se détaille comme suit :

Désignation	Du 01/04/2021 au 30/06/2021	Du 01/01/2021 au 30/06/2021	Du 01/04/2020 au 30/06/2020	Du 01/01/2020 au 30/06/2020	Du 01/01/2020 au 31/12/2020
Régl Résultat d'exploitation (souscription)	678 223	930 949	1 108 430	1 294 629	5 726 770
Régl Résultat d'exploitation (rachat)	- 683 948	- 805 943	- 281 772	- 396 617	-2 858 739
Total	- 5 725	125 006	826 658	898 012	2 868 031

6. AUTRES INFORMATIONS

6- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de SICAV L'épargne Obligataire était confiée à la société «STB MANAGER». Celle-ci se chargeait des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société.

En contrepartie des prestations STB manager percevait une rémunération de 0,40% TTC par an, calculée sur la base de l'actif net de SICAV L'épargne Obligataire.

Le conseil d'administration tenu le 08 juin 2018, a décidé le changement du gestionnaire, et ce par la nomination de l'intermédiaire en bourse STB Finance en remplacement de la STB Manager.

Cette décision a fait l'objet de l'agrément du CMF N° 31/2019 en date du 31 octobre 2019 et a été approuvée par l'assemblée générale extraordinaire tenue le 28 février 2020.

Cette décision de changement est entrée en vigueur à partir du 16 juillet 2020.

La nouvelle convention de gestion avec la STB Finance a été conclue avec les mêmes conditions de rémunération du gestionnaire.

La rémunération de gestion au 30-06-2021 s'élève à 331 363 DT.

6- 2 Rémunération du dépositaire

La banque STB assure les fonctions de dépositaire pour la société SICAV L'épargne Obligataire. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrant et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une commission annuelle de 0,075% TTC calculée sur la base de l'actif net. La rémunération du dépositaire au **30-06-2021** s'élève à **62 131 DT**.

6- 3 Rémunération du distributeur

Les souscriptions et les rachats se font auprès des agences de la société Tunisienne de banque (STB) avec laquelle la SICAV est liée par une convention de distribution.

En contrepartie de ses services, la STB perçoit une rémunération annuelle égale à 0.075% TTC de l'actif net. La rémunération du distributeur au **30-06-2021** s'élève à **62 131 DT**.